

numéro

spécial

12/86

LE JOURNAL DE BETHANIE

ISSN

07603509

10 F.

PRESENTATION DE BETHANIE

SOMMAIRE

L'Association BETHANIE avait édité pour la première fois en 1984 un numéro spécial du "Journal de Béthanie" destiné à présenter l'Association aux amis qui ne la connaissaient pas encore.

Suite aux nombreuses demandes qui nous parviennent, notamment pour les camps de vacances, nous avons décidé de mettre à jour cette présentation. Vous avez donc le résultat entre vos mains!

Vous trouverez dans ce numéro :

* pages 3, 4 et 5 : une présentation de l'Association, suivie de l'énoncé de ses statuts;

* pages 6 et 7 : article sur "Les Farfadets de Pyrôme", Association qui gère une grande maison située dans les Deux-Sèvres, destinée à l'accueil temporaire ou maintenant permanent.

* pages 8, 9 et 10 : description de "La Maison du Four", Association qui fait vivre une communauté, historiquement la première de BETHANIE, dans un petit village du Puy de Dôme.

* page 11 : présentation des camps d'été, que BETHANIE organise chaque année et qui nous permettent une ouverture très appréciable.

* page 12 : quelques lignes sur le journal de Béthanie, qui deviendra bientôt votre journal et pour lequel vous m'enverrez de nombreux articles ...

Enfin, sur le dos de la dernière page, vous trouverez un petit bulletin à remplir et à nous renvoyer... si vous partagez notre point de vue sur les problèmes qui nous préoccupent et désirez nous soutenir. N'oubliez pas que l'Association a besoin de vous et sera d'autant plus efficace qu'elle aura d'adhérents.

L'adresse de BETHANIE est la suivante :

Association BETHANIE
La Maison du Four
MONTCEL
63460 COMBRONDE
Tel. 73-33-03-68

Mise en page et présentation de ce numéro : Pierre LEFLON
Dessins : Francine CHARPENTIER, Patrick Cayroche... et l'IGN.

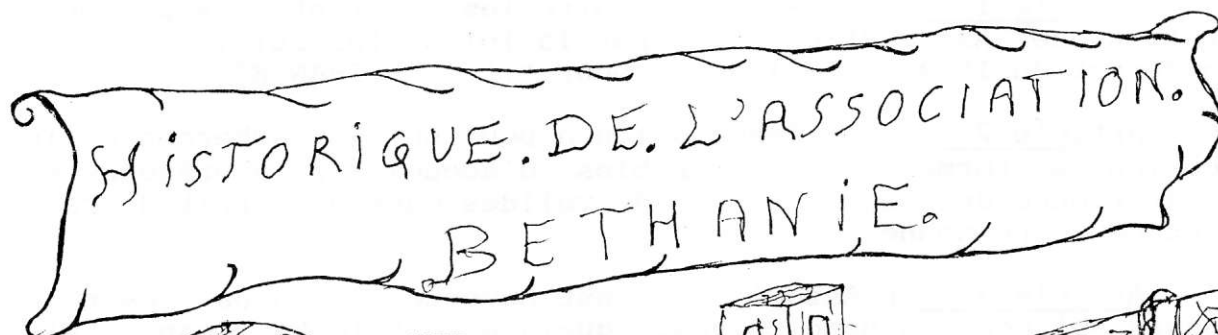
Présentation de l'Association Béthanie

L'Association Béthanie est née en 1978 à l'initiative d'un groupe de personnes partageant une même religion catholique, et voulant donner un sens concret, pratique, à une certaine idée du partage de vie avec des personnes handicapées.

Aujourd'hui, la dimension religieuse est passée au second plan et des personnes de toutes croyances et de toutes religions s'y côtoient.

L'Association a pour but de promouvoir des formes de partage de vie entre personnes handicapées et personnes valides, de favoriser leurs créations et de les soutenir moralement et financièrement selon ses moyens.

Elle fonctionne selon la loi de 1901 relative aux Associations à but non lucratif et se compose aujourd'hui de 150 membres répartis dans toute la France. L'essentiel de ses ressources provient des cotisations des membres et de quelques dons ponctuels; l'Association reçoit également pour les travaux quelques subventions accordées au titre de chantier de jeunes.



Ses réalisations :

L'accueil prend deux formes principales selon ce que permettent les circonstances, les finances, les demandes et la disponibilité des personnes : l'accueil à plein temps et l'accueil temporaire.

a) l'accueil à plein temps :

Il a lieu principalement à la communauté de Montcel, et va démarrer à Moulins vraisemblablement cette année 1987; il faut noter que la communauté de Valdahon, que nous présentions dans le dernier numéro spécial, continue maintenant de manière autonome, indépendamment de Béthanie.

b) L'accueil temporaire :

Il se développe de plus en plus et constitue parfois une préparation à une vie communautaire à temps plein.

Les durées sont variables et vont du simple week-end à un mois ou plus.

La personne handicapée est assurée de recevoir toute l'aide matérielle nécessaire et apprécie de vivre des moments de vie fraternelle et enrichissante souvent en opposition avec sa vie dans l'année, en hospice, à l'hôpital, ou seule à domicile.

L'accueil temporaire se fait tout au long de l'année mais plus aisément durant les vacances car les valides sont plus disponibles.

Ce type d'accueil se fait surtout à MONTCEL, à MOULINS ainsi que pendant quelques camps organisés dans l'année.

Deux petits mots sur CADEBAUD, qui mène maintenant son chemin au sein de l'Association du même nom.

Ses statuts :

Article 1 : Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une Association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901 ayant pour titre "BETHANIE".

Article 2 : Cette Association a pour but la recherche et le soutien de formes de vie capables d'accueillir la présence et l'expérience de handicapés et de valides dans un esprit de respect de la personne.

Article 3 : L'Association est ouverte à toutes les personnes valides ou handicapées, quelque soit le handicap, désireuses de vivre selon les buts de l'Association; la variété des handicaps permet une certaine osmose, un certain équilibre.

Article 4 : Pour permettre un partage de vie, l'Association peut se trouver différents moyens sans visée bénéficiaire tels que camps, accueil temporaire, stages, journal, etc...

Article 5 : Le siège social est fixé à Montcel, Maison du Four, Puy de Dôme. Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration ratifiée lors de l'Assemblée Générale suivante.

Article 6 : L'Association s'interdit toute discrimination d'ordre politique ou confessionnel. Elle agit en dehors de tous Partis ou Eglises.

Article 7 : Toute adhésion à une autre Association ou fédération peut être décidée par le Conseil d'Administration et entérinée par l'Assemblée Générale suivante.

Article 8 : Est membre de l'Association toute personne physique ou morale ayant payé sa cotisation. L'adhésion d'une personne morale est soumise à l'acceptation du Conseil d'Administration et ratifiée par l'Assemblée Générale suivante.

Article 9 : La cotisation est fixée chaque année par l'Assemblée Générale.

Article 10 : Toute personne physique ou morale qui ne paie pas sa cotisation ou ne se conforme pas aux statuts peut être exclue de l'Association par le Conseil d'Administration; toute personne exclue en sera informée et pourra faire appel à l'Assemblée Générale suivante.

Article 11 : Les statuts peuvent être modifiés ou complétés sur proposition du Conseil d'Administration après vote de l'Assemblée Générale.

Article 12 : Une Assemblée Générale extraordinaire peut être demandée par le tiers des membres ayant payé la cotisation.

Article 13 : Les ressources de l'Association se composent

- des cotisations de ses membres.
- des subventions diverses.
- des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'Association.
- de toute autre ressource autorisée.

Article 14 : Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale ordinaire doit rassembler le tiers de ses membres. Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée, 15 jours au plus tôt après la première. Cette deuxième Assemblée Générale pourra délibérer valablement quelque soit le nombre d'Adhérents présents.

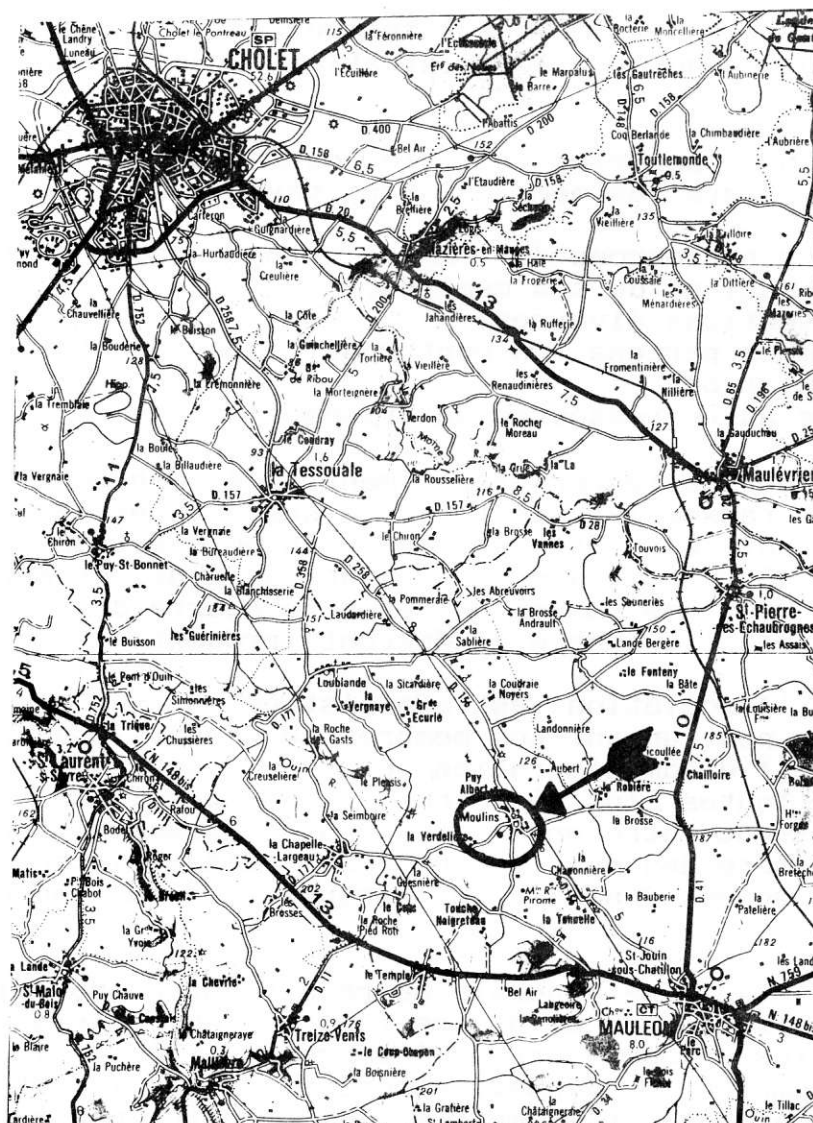
Article 15 : L'Association est administrée par un Conseil d'Administration élu pour un an. Les membres du Conseil sont ré-éligibles. Le Conseil d'Administration élit en son sein les membres du bureau. Toutes les décisions prises par le Conseil d'Administration doivent être entérinées par l'Assemblée Générale suivante. Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Article 16 : L'Assemblée Générale se réunit sur proposition du Conseil d'Administration au moins une fois par an; elle devra être annoncée au moins quinze jours à l'avance.

Lors de l'Assemblée le Conseil rendra compte de la situation morale et financière et soumettra les orientations qu'il est amené à prendre.

Article 17 : En cas de dissolution prononcée par les 2/3 au moins des membres inscrits à l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs seront nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, sera dévolu à un organisme oeuvrant dans le but que s'est assigné l'Association.

LES FARFADETS DE PYROME (Association loi de 1901)



Moulins est un petit village de 650 habitants situé au Nord du département des Deux-Sèvres, à 15 kms au Sud de Cholet et à 5 kms au Nord de Mauléon et de la route nationale Nantes-Poitiers.

C'est au 45 de la rue des Meuniers que se sont installés les "Farfadets de Pyrome". La maison est spacieuse et claire : trois grandes pièces au rez-de-chaussée, sept chambres au premier étage desservi par un ascenseur.

La maison s'ouvre à l'arrière sur une grande terrasse qui débouche dans un joli jardin de 1800 m², planté de grands arbres, de peupliers, de bouleaux, d'acacias; il y fait bon à l'ombre les jours d'été.

Depuis l'arrivée de Patrick au mois de Mai, nous pouvons accueillir une ou deux personnes tout au long de l'année, mais aussi des groupes plus importants pendant les vacances scolaires, à Noël, à Paques, et l'été en Juillet et en Août.

La vie à Moulins est une vie de tous les jours basée sur le partage - partage de vie, partage des ressources (chacun, valide ou handicapé, participe financièrement de la même façon et suivant ses possibilités) - partage du travail et des tâches matérielles.

Si vous voulez en savoir plus, venez donc nous voir à Moulins...



Geneviève, Marie-Jeanne, Patrick.



Les Farfadets de PYROME
45, Rue des Meuniers
MOULINS
79700 MAULEON
Tel. 49-81-83-08

PRESENTATION DE LA MAISON DU FOUR
(Association de type loi de 1901)

1) La Maison du Four est une vieille maison située à côté du village de MONTCEL (environ 250 habitants), à 5 kms de Combronde où se trouvent médecins, infirmières et pharmaciens, à 15 kms de RIOM et 30 kms de CLERMONT-FERRAND.

La maison est une ancienne habitation rurale avec ses dépendances attenantes, arrangée par nos soins depuis que nous y sommes (1978).

Nous y vivons actuellement à 9 adultes (personnes valides et handicapées) et un enfant. De plus, depuis Octobre 1986, nous employons à mi-temps une jeune fille TUC.

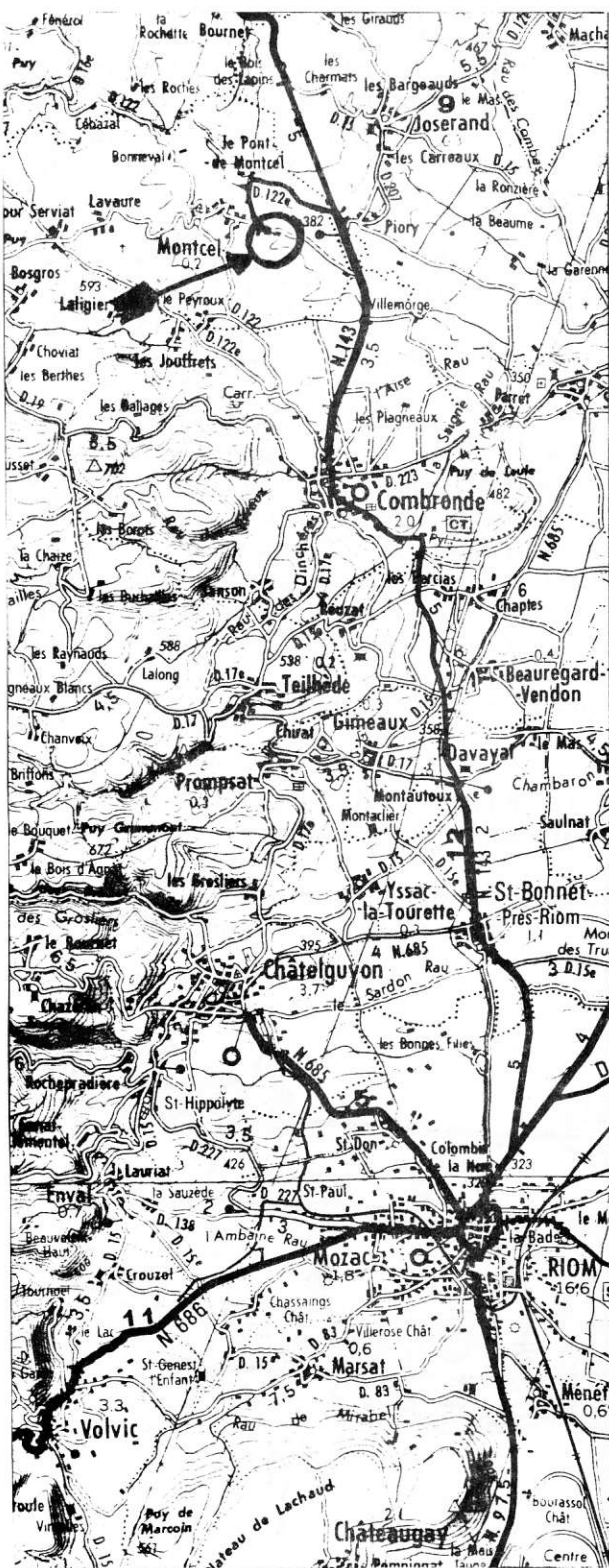
Quels que puissent être les aménagements ultérieurs, nous ne pensons pas dépasser un nombre de 12 adultes, afin de préserver à la communauté son style de vie "familial".

Parmi les personnes présentes à la communauté, peuvent se trouver des personnes handicapées physiques, handicapées mentales, ou en difficulté momentanée (psychologique, familiale, sociale, etc...).

Pour ces dernières, la communauté est le lieu qui leur permet de reprendre confiance en elles, de renouer avec la société traditionnelle et le travail par le biais d'une structure "souple".



Nos seules restrictions d'accueil sont liées au nombre de places en rez-de-chaussée (accessibilité pour les personnes en fauteuil ou à mobilité réduite), ainsi qu'à nos capacités d'accueil à un moment donné; nous n'avons pas d'autres critères a priori. Nous recevons aussi des demandes d'accueil durant les périodes de vacances. En dehors de ces périodes, il nous arrive d'accueillir des personnes désirant s'intégrer à la vie de la communauté. Dans tous les cas, une personne supplémentaire (handicapée ou valide) ne vient qu'après l'accord de tous les membres de la communauté et du conseil d'administration le cas échéant. Il est évident qu'en ce qui concerne les personnes handicapées, notre accord est fonction du handicap et du degré d'autonomie compte-tenu de notre disponibilité, afin de pouvoir conserver notre style de vie.



Par ailleurs, nous ne voulons pas être un lieu thérapeutique ou de rééducation animé par des techniciens, mais plutôt un "lieu de vie" de personnes s'acceptant différentes et donc complémentaires. Pour tout ce qui touche les aspects purement médicaux, des médecins de Combronde suivent les différentes personnes de la communauté. Le cas échéant, nous faisons appel à différents spécialistes de Clermont-Ferrand. Par contre, tout ce qui concerne la vie quotidienne est pris en charge par la communauté (soins d'hygiène, repas, ...).

Le fonctionnement financier général repose en pratique sur la mise en commun des ressources individuelles (A.A.H., salaires, pensions,...) et la participation aux frais d'hébergement pour les gens de passage, valides ou handicapés; il faut également signaler la production de notre jardin.

2) L'intérêt d'une structure de ce type est basé sur la relation entre les personnes. En effet, nous offrons aux gens qui y vivent une vie familiale qui permet à certaines des personnes handicapées qui viennent à la communauté passer des séjours plus ou moins longs de sortir du "ghetto" dans lequel elles sont malheureusement encore trop souvent enfermées. Ici, nous leur proposons un lieu où les gens sont considérés comme des personnes et non comme des malades, les relations ainsi établies revêtant donc un caractère "normal".

Notre maison se veut aussi un lieu de rencontre entre valides et handicapés, où le partage d'une vie et d'activités communes permet aux personnes d'apprendre à s'apprécier en passant par-dessus les barrières habituelles.

Notre emplacement à la campagne permet certaines activités de jardinage et de travaux extérieurs auxquels chacun peut participer selon ses capacités. En outre, la proximité de Riom et de Clermont-Ferrand nous permet de profiter des animations et de la vie culturelle; nous nous intégrons également à la vie sociale de Montcel et de Combronde.

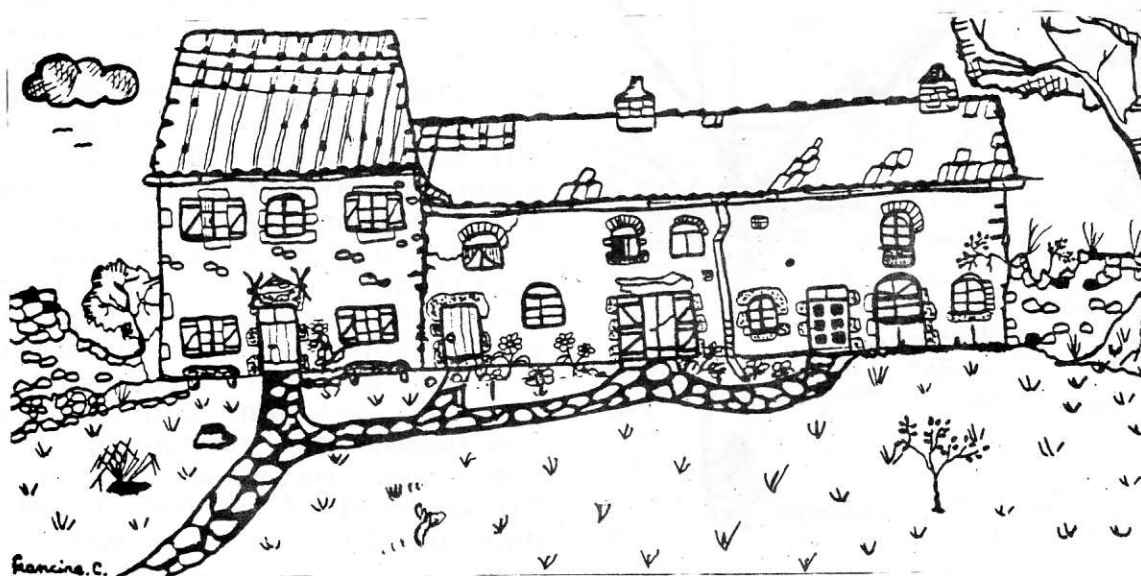
3) La gestion de "La Maison Du Four", qui est, rappelons-le, une association à but non lucratif de type loi de 1901, est assurée par nos soins avec l'aide éventuelle des membres de l'Association Béthanie à laquelle nous sommes rattachés, et qui a des comptables parmi ses rangs.

4) La maison est louée par "Béthanie" pour une durée de vingt ans à partir de 1978 (bail renouvelable), et mise à notre disposition moyennant une participation aux frais d'entretien, et ce jusqu'à expiration du bail ou dissolution de "Maison du Four". Les travaux sont effectués sous notre responsabilité en collaboration avec les "Compagnons Bâisseurs" et quand le besoin s'en fait sentir, avec le concours d'artisans et (ou) d'architectes. Les travaux sont financés par nous-mêmes, par Béthanie, et par des subventions ministérielles accordées au titre de chantier de jeunes.

5) Déroulement d'une journée à la maison du four.

La matinée est plus particulièrement consacrée aux toilettes, travaux ménagers et cuisine.

L'après-midi, en dehors des courses, des tâches administratives et du jardinage, chacun peut s'adonner à ses occupations favorites, selon ses goûts et ses dons...



LA MAISON DU FOUR
MONTCEL
63460 COMBRONDE
Tel. 73-33-03-68

LES CAMPS D'ETE



Depuis 1982, un camp d'été d'une quinzaine de jours est organisé dans le cadre de l'Association Béthanie, au mois de Juillet. Le premier a eu lieu à Toulouse, puis deux années de suite dans la région de Limoges, enfin l'an dernier et cette année aux Laves, dans le Doubs.

Le principe du camp, c'est le partage des activités; on découvre des personnes, une vie d'équipe, ainsi qu'une région.

Pour garder au camp une dimension "familiale", le nombre de participants est limité; une douzaine de personnes est un chiffre qui convient bien. Il faut aussi veiller à une bonne proportion entre valides et handicapés afin que les tâches matérielles ne soient pas trop lourdes et que ces quinze jours soient un temps de repos et de détente pour tous.

Que faut-il pour faire un camp ? Une maison, louée peu chère ou prêtée gratuitement, c'est encore mieux... dans une région un peu touristique; des personnes valides bénévoles; des voitures pour se déplacer et visiter les environs.

Le principe financier est simple : on partage les frais de séjour entre tous les participants, valides compris, le voyage étant à la charge de chacun. Béthanie verse une certaine somme d'argent pour boucher les trous lorsqu'il s'en produit. Cette année, le camp est revenu à 800 Francs par personne pour les quinze jours, en plus du voyage. Un acompte est demandé avant le début du séjour, ainsi que l'adhésion à l'Association Béthanie (100 Francs minimum, y compris l'abonnement au journal).

Alors, si vous connaissez une maison accessible dans un coin un peu joli, si vous connaissez des personnes valides intéressées par une telle aventure (avec une voiture, c'est encore mieux!) ou si vous souhaitez être candidat au prochain camp, prenez contact avec

Annick Terrien
19, Place du Champ de Foire ou
49160 LONGUE
41-52-61-79

Josiane Auville
63, Allée de la Touraine
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
20-91-47-22

LE JOURNAL DE BETHANIE

Depuis Janvier 1982, l'Association Béthanie édite environ tous les trimestres un numéro du "Journal de Béthanie"; à ce jour, quatorze numéros ont déjà été diffusés.

L'esprit de ce journal est toujours le même, et je me contente de reprendre ici les termes de la présentation qui en avait été faite en 1981 par l'équipe qui s'en occupait alors :

"Des nouvelles de chacun, des expériences ou des points de vue sur des événements bien de chez vous (...).

Que ce soit sous forme d'écrits, de petites bandes dessinées, de poèmes ou de dessins ... place à l'imagination !

Ainsi, au fil des numéros, nos liens s'approfondiront encore, chacun participant activement à la création de réseaux de relations, un des aspects importants de la vie de Béthanie."

Objectif tenu ...

Pour que ça continue, à vos plumes et crayons ... et envoyez vos articles et dessins à

Pierre LEFLON
55, Rue de la campagne
PRIX LES MEZIERES
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tel: 24-37-46-06

Vous pouvez également obtenir quelques numéros en écrivant ou en téléphonant à la Maison du Four.



Nous espérons que grâce à ce journal, vous avez maintenant envie de nous rejoindre ou d'en savoir plus sur nous.

Nos adresses figurent au bas des différents articles; n'hésitez pas à nous écrire ou à nous téléphoner !

Vous pouvez également demander des exemplaires supplémentaires de ce numéro spécial à la Maison du Four, pour nous faire connaître auprès d'amis susceptibles d'être intéressés. Ce journal a été fait pour cela ...

Pour adhérer à Béthanie, renvoyez votre cotisation ainsi que le coupon ci-après à :

Association BETHANIE
La Maison du Four
MONTCEL
63460 COMBRONDE
Tel. 73-33-03-68

!		!
!	Nom et Prénom :	!
!		!
!	Adresse :	!
!		!
!	Ville et code postal :	!
!		!
!	J'adhère à l'Association Béthanie;	!
!		!
!	Je verse une cotisation de Francs (minimum 100 F	!
!	dont 40 F pour l'abonnement au journal).	!
!		!

Et n'oubliez pas : plus nous serons, plus nous pourrons faire de choses !